

DECISION n°2018-258

(Annule la décision n° 2017-215)

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

SERVICE SOCIAL

L'administrateur provisoire du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Bernard NUYTEN,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la nomination en date du 26/01/2009 en qualité d'assistante sociale de Madame Gabrielle BENTEYN,

Vu la nomination en date du 04/06/2012 en qualité d'assistante sociale de Madame Magali COELHO,

Vu la nomination en date du 02/07/2012 en qualité d'assistante sociale de Madame Shanez BELFACI-LAMALI

Vu la nomination en date du 23/03/2016 en qualité d'assistante sociale contractuelle de Madame Nargisse AMROS

Vu la nomination en date du 01 /06 /2011 en qualité de AMA de Madame Noura AISSANI

Vu la nomination en date du 05/09/2005 en qualité d'aide-soignante de Madame Nadia DE LAVERGNE

Vu l'arrêté n° 2018-OS-0012 de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant placement sous administration provisoire du Centre Hospitalier Victor Jouselin de Dreux à compter du 26 mars 2018,

Vu la décision du 23 mars 2018 désignant les administrateurs provisoires du Centre Hospitalier Victor Jouselin de Dreux,

DECIDE

Article 1 :

En l'absence de Coordinateur(trice) de l'action sociale et territoriale, responsable du service social, délégation de signature est donnée à :

- Madame Magali COELHO, assistante sociale,
- Madame Gabrielle BENTEYN, assistante sociale
- Madame Shanez BELFACI-LAMALI, assistante sociale
- Madame Nargisse AMROS, assistante sociale
- Madame Noura AISSANI, coordinatrice sociale de sorties
- Madame Nadia DE LAVERGNE, coordinatrice sociale de sorties

A effet de signer la validation des demandes de congés pour les agents du service social.



CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

DIRECTION GENERALE

Article 2 :

La présente décision sera notifiée à l'intéressé, communiquée au conseil de surveillance, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 5 :

La présente décision prend effet à compter du 27 mars 2018.

Fait à Dreux, le 27 mars 2018,

Bernard NUYTEN
Administrateur provisoire

Noura AISSANI
Coordinatrice sociale de sorties

AMROS Nargisse
Assistante sociale

Magali COELHO
Assistante Sociale

Gabrielle BENTEYN
Assistante sociale

NADIA DE LAVERGNE
Coordinatrice sociale de sorties

Shanez BELFACI -LAMALI
Assistante sociale

Copie :

- Intéressées
- Dossier administratif des intéressées ;
- Conseil de surveillance, préfecture